

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/02

OBJET : Enseignement supérieur et formation - Autres politiques dans le domaine de l'enseignement - Budget primitif 2009.

RÉSUMÉ : Ce rapport regroupe trois programmes : « enseignement supérieur et recherche », « aides et accès à la formation » et « enseignement élémentaire et maternel ».

Dans la continuité des orientations adoptées en 2006, pour l'enseignement supérieur et la formation, il est proposé d'inscrire 1 395 000 € en fonctionnement et 1 453 632 € en investissement, soit un total de 2 848 632 €.

Pour ce qui concerne les actions en faveur de l'enseignement du 1^{er} degré, les inscriptions budgétaires proposées en crédits de paiement s'élèvent à environ 2 M€, pour une autorisation de programme 2009 relative au fonds E.CO.LE d'un montant identique.

I - POLITIQUES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA FORMATION

1/ Depuis 2005, le Conseil général a mis en place un plan d'actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche ; il se décline en 12 orientations :

- créer un observatoire des formations et de la vie étudiante ;
- développer l'information et des actions de sensibilisation à l'enseignement supérieur en direction des seine et marnais ;
- favoriser l'accès au logement étudiant ;
- aider à la mobilité des étudiants ;
- aider à l'émergence de licences professionnelles ;
- soutenir l'apprentissage ;
- contribuer au redéploiement de l'IUFM sur le département ;
- accompagner la constitution d'un PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) ;

- réunir une instance de concertation départementale sur l'enseignement supérieur ;
- instaurer des relations régulières avec les universités et les grandes écoles du territoire ;
- soutenir la recherche et le développement économique par le financement des pôles de compétitivité ;
- favoriser l'accueil des chercheurs étrangers.

Ces orientations se traduisent par des actions dans les domaines suivants :

- encourager la poursuite d'études supérieures par les jeunes seine-et-marnais en améliorant les conditions de vie étudiante et en développant l'information sur les voies de formation et leurs débouchés ;
- renforcer l'offre de formation sur le territoire ;
- accroître l'attractivité de la Seine-et-Marne auprès des étudiants et des chercheurs, notamment en soutenant les projets de recherche ainsi qu'en participant à la création d'installations et de bâtiments ;
- soutenir le développement de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) qui s'est installé sur la commune de Torcy ;
- soutenir les projets dans le cadre des pôles de compétitivité ;
- soutenir les projets à caractère scientifique.

2/ Concernant l'accès à la formation, après analyse des attentes des seine-et-marnais, le Conseil général souhaite développer les actions suivantes :

- renforcer l'information sur les métiers et les formations en vue de permettre aux collégiens l'orientation la mieux adaptée ;
- informer sur les voies de formation alternatives à l'enseignement général et promouvoir la complémentarité de ces cursus.

Aussi, je vous propose d'examiner les inscriptions budgétaires destinées à mettre en œuvre ces politiques en 2009.

A/ PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE ».

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009
« ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE »**

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Autres actions enseignement supérieur et recherche	35 000
Aides à la scolarité des étudiants (Mobil'Études)	1 350 000
Subventions diverses en faveur de l'enseignement et de la recherche	10 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	1 395 000

Opération « **Autres actions enseignement supérieur et recherche** » : 35 000 €

Créé en 2005 avec l'université de Marne-la-Vallée, l'observatoire OBSSUP a permis de mettre en place les outils d'information nécessaires à la connaissance et au suivi de certaines données :

- * offre de formations supérieures en Seine-et-Marne,
- * flux d'étudiants,
- * évaluation de l'insertion professionnelle des étudiants seine-et-marnais,
- * observation des conditions de vie étudiante.

Cette convention a pris fin en 2008. Une nouvelle convention sera conclue sur la base de nouveaux objectifs et missions qui lui seront confiés par le Département. Je vous propose de reconduire le crédit de 25 000 € pour 2009

Un montant de 10 000 € est proposé afin de soutenir l'organisation de diverses manifestations visant à promouvoir la recherche et la culture scientifique et technique en Seine-et-Marne.

Opération « **aides à la scolarité des étudiants** » : 1 350 000 €

La politique d'aides en faveur de la scolarité des étudiants (« Mobil'études ») connaît un début encourageant après son lancement en 2008 (plus de 2 800 dossiers reçus dont 2 500 éligibles). En 2008, 800 000 € étaient inscrits pour l'opération « aides à la scolarité des étudiants », incluant la fin du dispositif précédent et le lancement du nouveau dispositif.

Compte tenu de l'importance du nombre de dossiers reçus dès la première année d'existence, et de l'amplification prévisible de cette opération en 2009, nous proposons d'augmenter les crédits de 550 000 €, portant le montant global des crédits 2009 à 1 350 000 €.

Opération « **Subventions diverses en faveur de l'enseignement et de la recherche** » :
10 000 €

Le Département co-finance la résidence des chercheurs étrangers en cours de construction sur la cité Descartes. Afin d'assurer l'accueil des chercheurs étrangers, le Polytechnicum en partenariat avec la cité universitaire de Paris, a créé le BICI (Bureau International des Chercheurs Invités) dont le principal objectif est de faciliter et d'accompagner les chercheurs dans leurs démarches administratives et d'intégration. Le Département finance le fonctionnement de ce bureau depuis sa création en 2006 et souhaite poursuivre cet accompagnement.

Je vous propose donc de reconduire pour 2009 les crédits inscrits en 2008 à hauteur de 10 000 €

Le montant total des crédits de paiement 2009 s'élève donc à 1 395 000 € pour les dépenses de fonctionnement du programme « enseignement supérieur et recherche ».

II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009 « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE »

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009 en €
Aide aux équipements d'enseignement supérieur	4 000 000	400 000
Total de l'AP de dépenses 2009	4 000 000	400 000

En 2009 une AP de 4 M€ est ouverte dont 400 000 € de CP. Celle-ci doit permettre au Département de co-financer avec la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat Région/Département l'installation d'un bâtiment dédié aux nouvelles licences professionnelles de l'Université Paris XII implanté sur le site universitaire de Sénart. Le maître d'ouvrage de cette opération sera le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart.

2 - RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2009 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Cité Descartes	2005	1 177 019	397 232
Aides aux pôles de compétitivité	2006	1 000 000	300 000
Aide aux équipements d'enseignement supérieur	2007	1 100 000	200 000
Aide aux équipements d'enseignement supérieur	2008	250 000	156 400
Total des CP 2009			1 053 632

* l'opération « **cit  Descartes** » correspond au co-financement de la maison d'hotes internationale de la cit  Descartes, destin e   faciliter l'accueil de chercheurs  trangers. Les travaux ont d marr  fin d'ann e 2007, sous la ma trise d'ouvrage de la SA LOGIREP et devraient avancer significativement en 2009 n cessitant l'inscription de 397 232   de cr dits de paiement.

* l'op ration « **Aides aux p les de comp titivit ** »

Cr e en 2006, cette op ration permet au D partement de financer les laboratoires seine-et-marnais dans des projets  ligibles port s par le p le « Cap Digital » auquel il adh re depuis juillet 2005. Les projets « TERRADATA » et « TERRAMAGNA » ont fait l'objet d'une convention avec le D partement. Ainsi, les laboratoires d'informatique de l'institut Gaspard Monge (Universit  de Marne la Vall e) et le centre scientifique et technique du b timent de Marne la Vall e sont subventionn s dans ce cadre.

Le D partement est  galement adh rent au p le de comp titivit  « Ville et Mobilit  Durables » pour lequel les laboratoires peuvent aussi pr tendre   des financements. Ainsi, les projets « RIXMOD » et « LUMD » concernent les laboratoires de m canique de l'Universit  de Marne la Vall e, l'Ecole Nationale des Mines (centre de g osciences de Fontainebleau), le laboratoire central des Ponts et Chauss es de Champs-sur-Marne et le laboratoire « Ville mobilit  transport » de Marne la Vall e.

Pour 2008, 579 662   de subventions ont  t  accord s. 300 000   de CP sont ouverts en 2009 afin de proc der aux premiers paiements.

* **Les autres CP 2009** concernent les op rations d j  ouvertes : 200 000   pour l'IUFM (sur l'AP 2007) et 156 400   pour la station de biologie v g tale de Fontainebleau (sur l'AP 2008)

Le total des cr dits de paiement 2009 s' l ve donc, toutes autorisations de programme confondues,   1 453 632   pour les d penses d'investissement.

B/ PROGRAMME « AIDES ET ACC S   LA FORMATION ».

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009 « AIDES ET ACCES A LA FORMATION »

Pour l'exercice 2009, je vous propose la cr ation des op rations suivantes :

Libell� de l'op�ration	Montant de l'op�ration en �
Actions d'information et d'orientation	125 000
Contribution du d�partement au fonctionnement des CIO	175 000
Frais de structure des CIO	280 000
Promotion de l'enseignement technique professionnel et de l'apprentissage	10 200
Subventions diverses	35 000
Subventions pour la promotion de l'enseignement technique professionnel et de l'apprentissage	10 000
Total de l'enveloppe de d�penses 2009	635 200

Opération « **actions d'information et d'orientation** » : 125 000 €

Dans le cadre de l'appel à projets « orientation et découverte des métiers » organisé pour la première fois en 2008, 46 collèges ont été financés ; l'action sera poursuivie en 2009, dans l'objectif de déployer ces projets dans un plus grand nombre de collèges.

Les échanges fructueux au cours de la démarche « collège du XXI^e siècle » montrent que l'orientation est l'un des thèmes majeurs sur laquelle l'action du Département est attendue. Nous proposons donc une inscription de 110 000 € permettant de construire des actions dans ce domaine.

15 000 € sont destinés à la prise en charge du transport de collégiens pour leur permettre d'accéder au carrefour de rencontres « la place des métiers ». La place des métiers est une plateforme située à Emerainville entièrement dédiée à l'information et à la découverte des métiers dont l'objet est de faciliter l'orientation des jeunes et des publics en insertion professionnelle.

Opération « **promotion de l'enseignement technique professionnel et de l'apprentissage** » et opération « **subvention pour la promotion de l'enseignement technique professionnel et de l'apprentissage** » : 10 200 € et 10 000 €

Ces actions sont destinées à sensibiliser les jeunes et leurs parents aux voies de formation alternatives aux cursus classiques. En effet, une approche combinée et complémentaire entre les différents systèmes de formation éviterait certains décrochages scolaires et sorties du système éducatif sans qualification. Ces crédits doivent permettre le co-financement de projets portés par des opérateurs externes .

Les lignes « prix enseignement agricole » et « prix enseignement technique » (récompense des lauréats de chacune des sections) sont intégrées à l'opération « promotion de l'enseignement technique professionnel et de l'apprentissage ».

Opération « **subventions diverses** » : 35 000 €

Cette ligne budgétaire permet de soutenir, par le biais d'un appel à projets, l'activité d'associations se situant dans le champ de la formation et facilitant l'accès à celle-ci. Cette opération permet également d'attribuer des subventions aux fédérations de parents d'élèves ainsi qu'aux délégués départementaux de l'Education Nationale (DDEN).

Opération « **contribution du Département au fonctionnement des Centres d'Information et d'Orientation** » : 175 000 €

En Seine-et-Marne, huit centres d'information et d'orientation fonctionnent sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'information et de l'orientation chargé de mission auprès de l'Inspecteur d'Académie. Trois centres sont gérés par l'Etat (Chelles, Coulommiers et Roissy-en-Brie), les cinq autres relèvent d'une gestion départementale :

- * Fontainebleau,
- * Lagny-sur-Marne et son antenne de Champs-sur-Marne,
- * Meaux,
- * Melun et son antenne de Savigny-le-Temple,
- * Provins et son antenne de Montereau-Fault-Yonne

Conformément au décret du 10 octobre 1955, l'Etat assure la rémunération du personnel affecté dans les CIO et le Département a la charge de toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement de cinq CIO et de leurs antennes.

Après ajustement aux dépenses réellement constatées, une inscription de 175 000 € est proposée pour 2009 contre 195 000 € en 2008.

Opération « **frais de structure des Centres d'Information et d'Orientation** » :
280 000 €

Cette opération d'un montant de 280 000,00 € (contre 280 945 € en crédits inscrits 2008), concerne l'ensemble des loyers et charges dus par le Département pour la location de bureaux concernant les CIO (et annexes) de Melun, Fontainebleau, Lagny-sur-Marne, Meaux, Montereau, Provins, Savigny-le-Temple, et des parkings des CIO de Fontainebleau et de Montereau.

Le total des crédits de paiement 2008 s'élève 635 200 € pour les dépenses de fonctionnement du programme « aides et accès à la formation ».

II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009 « AIDE ET ACCES A LA FORMATION »

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Equipement des CIO	30 000	30 000
Total de l'AP de dépenses 2009	30 000	30 000

Le montant pour 2009 est conforme au montant régulièrement inscrit chaque année pour les besoins en équipement des CIO seine-et-marnais dont le Département a la charge. Cette opération permettra d'améliorer l'accueil des usagers et le fonctionnement interne des services. Le montant de l'enveloppe a déjà fait l'objet d'une attribution à chaque CIO en fonction des éléments et des commandes que l'Inspection Académique de Seine-et-Marne nous a fait parvenir.

Je vous propose une ouverture d'une autorisation de programme de 30 000 €.

RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille l'opération de dépenses pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Equipement des CIO	2008	90 000	30 000
Total des CP 2009			30 000

Les crédits de paiement inscrits concernent les équipements des CIO de Champs-sur-Marne, de Lagny sur Marne et Fontainebleau pour lesquels les déménagements initialement prévus en 2007 ont pris du retard et seront réalisés en 2009. En 2008, seul le CIO de Melun a été déménagé dans de nouveaux locaux situés avenue Thiers à Melun. Le coût en rééquipement a été imputé par conséquent en 2008.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 60 000 € pour les dépenses d'investissement.

II - POLITIQUES RELATIVES AUX AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département a décidé d'apporter son soutien aux communes pour l'enseignement du premier degré, en leur accordant des subventions d'investissement pour la construction et l'extension de locaux scolaires.

PROGRAMME « ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET MATERNEL ».

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009 « ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET MATERNEL »

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Fonds E.CO.LE	2 000 000	380 000
Total de l'AP de dépenses 2009	2 000 000	380 000

La délibération de l'Assemblée départementale n° 5/01 du 24/10/2008 a fixé les critères d'éligibilité du Fonds E.CO.LE sans limitation de durée. Ainsi, il convient de se référer à l'annexe rattachée à cette délibération.

L'autorisation de programme sollicitée en 2009 pour le Fonds E.CO.LE est identique à celle ouverte lors du budget primitif 2008 à savoir 2 000 000 €. En revanche, les crédits de paiement 2009 correspondants sont inférieurs de 20 000 € à ceux inscrits en 2008 au titre de l'autorisation de programme 2008 et ce, afin de prendre en compte le rythme réel des sollicitations de paiement des communes.

Pour mieux appréhender notre politique en faveur de l'enseignement élémentaire et maternel, il convient de rappeler que les crédits de paiement alloués au titre du Fonds E.CO.LE sont complétés par ceux accordés dans le cadre des politiques contractuelles.

2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ANTERIEURES A 2009 NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Fonds E.CO.LE	2005	2 126 041	100 000
Fonds E.CO.LE	2006	2 308 648	206 447
Fonds E.CO.LE	2007	2 245 469	491 088
Fonds E.CO.LE	2008	2 000 000	886 000
Total des CP 2009			1 683 535

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 2 063 535 €.

En conclusion, je vous propose d'approuver pour les dépenses d'investissement, la création des opérations 2009 et pour les dépenses de fonctionnement, la liste des subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/02 des rapports soumis à la commission
N° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. PERRUSSOT
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Mars 2009

OBJET : Enseignement supérieur et formation - Autres politiques dans le domaine de l'enseignement -
Budget primitif 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création sur les autorisations de programme 2009 des opérations suivantes :

- sur le programme « enseignement supérieur et recherche » :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Aide aux équipements d'enseignement supérieur	4 000 000
Total de l'AP de dépenses 2009	4 000 000

- sur le programme « aides et accès à la formation »

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Equipement des CIO	30 000
Total de l'AP de dépenses 2009	30 000

- sur le programme « Enseignement Élémentaire et Maternel »

d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Fonds E.CO.LE	2 000 000
Total de l'AP de dépenses 2009	2 000 000

Article 2 : d'approuver le montant des enveloppes de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	A répartir ultérieurement	CP 2009 en €
Aides et accès à la formation	Assemblée départementale	45 000
Action d'information et d'orientation	Assemblée départementale ou Commission permanente (*)	110 000
Enseignement Supérieur et Recherche	Assemblée départementale	10 000

(*) en fonction des délégations données à la Commission permanente et des règles d'octroi des subventions fixées par l'Assemblée départementale.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

